

N°131-2022

DECISION DU PRESIDENT

Services d'assurance – Attribution des marchés

Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant délégation au Président en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants,

VU les articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la convention de groupement de commandes en date du 21 mars 2022 et du groupement constitué de la Ville de Pont-Audemer (coordonnateur), de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle et du Centre communal d'action sociale de Pont-Audemer,

CONSIDERANT la consultation lancée en appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, en vue de conclure un marché de service, d'une durée de 5 ans, pour les prestations d'assurance,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres et le classement des offres,

CONSIDERANT la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 24 octobre 2022

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les contrats d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2023,

DECIDE

De signer les marchés de service d'assurance avec les sociétés et pour les primes ci-après :

Lot n°	Prestataire	Primes TTC annuelles
1 Dommages aux biens et risques annexes	Compagnie SMACL Assurances 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT	25 174.68 € dont 11 436.00€ pour la STEP Mascaret Taux HT : 0.55 €/m ²
2 Responsabilité civile et risques annexes	Cabinet PNAS / Compagnie AREAS / CFDP 159 Rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS	5 810.91 € Taux HT : 0.08% PSE 1 : protection juridique personne morale 1 347.36 € Taux HT : 0.018%
3 Flottes automobile et risques annexes	Cabinet PILLIOT /compagnie GREAT LAKES INSURANCE SE 19 rue Witternesse – BP 40 002 62 921 AIRE SUR LA LYS Cedex	20 114.06 € PSE 1: marchandises transportées gratuit PSE 2 : auto mission représentants légaux 280.00 € PSE 3 : auto mission préposés 800.00 € (0.04 € par contrat assésion 2023/2022)

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221026-131-AU
Date de réception en préfecture : 28/10/2022

Lot n°	Prestataire	Primes TTC annuelles
4 Protection juridique des personnes physiques	Cabinet MADELAINE BRISSET / Compagnie CFDP ASSURANCES ZAC de la Chevalerie 426 rue Jules Valles 50000 SAINT LO	462.97 €

PONT-AUDEMER, le 26 octobre 2022



Le Président

Francis COUREL

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221026-131-AU
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022